

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2023
COMMUNE DE NEUF-MARCHE
6^{ème} réunion de 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 20 juillet à 19h30 les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Neuf Marché, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Dominique BUT, Maire.

Présents : Mmes BOURGOIN Véronique, LESEIGNEUR Marie-France,
GROS Karen.

Mrs BUT Dominique, GREUET Laurent, PEZET Boris, COLLET Frédéric
BOURDON Zacarie, POREZ Jean-Paul, BANCE Stéphane.

Absents excusés : Mme LECLERQ Johanna pouvoir à Mr BANCE Stéphane
Mme DERVARIC Martine pouvoir à Mr BUT Dominique
Mr OUIN Arnaud pouvoir à Mr COLLET Frédéric

Mme BOUQUET Amanda.

Secrétaire de séance : Mr BOURDON Zacarie

Date de convocation : 12 juillet 2023

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 30 JUIN 2023

Après lecture ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

DECISION A PRENDRE SUR LE BAIL DE LA CHASSE POUR UNE MISE EN ADJUDICATION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le renouvellement du bail de la chasse a été évoqué lors de la réunion du Conseil municipal en date du 11 avril 2023.

Elle est constituée : de parcelles en nature de bois et de parcelles en nature de friches, herbages et terres selon le descriptif ci-dessous :

EN NATURE DE BOIS :

N° C74	19ha 08a 80ca
N° C115	13a 16ca
N° C118	9a 03ca
N° C120	6a 40ca
N° C121	21a 03ca
N° C123	3a 87ca
N° C125	15ha 08a 03ca
N° D269	39a
N° D397	5ha 25a 28ca
N° D402	28ha 30a 63ca

TOTAL	68ha 65a 23ca
--------------	----------------------

EN NATURE DE FRICHES, HERBAGES ET TERRES :

N° C23	5ha 21a 50ca
N° C71	95a 15ca
N° C116	1ha 51a 77ca
N° C117	27a 84ca
N° C119	5a 40ca
N° C122	3ha 67a 88ca
N° C124	1ha 64a 22ca
N° C126	7ha 51a 65ca
N° C127	7ha 33a 90ca
N° C128	46a 12ca
N° C129	63a 88ca
TOTAL	29ha 29a 31ca

Soit un ensemble de biens, sur lesquels porte la location de : QUATRE VINGT DIX SEPT HERCTARES, QUATRE VINGT QUATORZE ARES, CINQUANTE QUATRE CENTIARES.
97ha 94a 54ca

Le Code Forestier prévoit que les bois et forêts qui appartiennent aux communes relèvent du régime forestier.

L'association ANAC (Association Nouvelle des Amis de la Chasse) locataire actuel ne souhaite pas reprendre ce bail, par conséquent le bail de la chasse ne peut être mis au nom propre de Mr COFFRE Francis.

Après avoir entendu toutes ces informations et après en avoir délibéré le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- que le prix plancher ne pourra être inférieur au prix pratiqué actuellement soit 16 179.12€
- de confier à Maître Claude LEFEBVRE commissaire de justice à Gournay en Bray

l'adjudication et les formalités administratives pour :

- l'information au locataire sortant
- la rédaction du cahier des charges
- les mesures de publicité
- l'adjudication
- la rédaction des actes (rédaction du bail sera à la charge du nouveau locataire.)

Et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents qui découleront de l'adjudication, étant entendu que les frais du commissaire de justice seront à la charge du nouveau locataire.

Les frais de publication s'élèveront à 1 000€ environ.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00

Au cours de cette réunion, les délibérations suivantes ont été prises : n°2023-026

Liste des présents

Mme BOURGOIN Véronique	
Mme LESEIGNEUR Marie-France	
Mme GROS Karen	
Mme DERVARIC Martine pouvoir à Mr BUT Dominique	
Mr BUT Dominique	

Mr BANCE Stéphane	
Mme LECLERCQ Johanna pouvoir à Mr BANCE Stéphane	
Mr GREUET Laurent	
Mr OUIN Arnaud pouvoir à Mr COLLET Frédéric	
Mr COLLET Frédéric	
Mme LECLERCQ Johanna pouvoir à Mr BANCE Stéphane	
Mr BOURDON Zacarie	
Mr PEZET Boris	
Mr POREZ Jean-Paul	